



IMO-OMI



UNEP-PNUE

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)**

**CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**



7^{ème} Réunion des Correspondants
du Centre régional méditerranéen
pour l'intervention d'urgence contre
la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.26/9/1
17 mars 2005
Français
Original: anglais

Malte, 25-28 avril 2005

Point 9 de l'ordre du jour

**PREPARATION D'UNE STRATEGIE REGIONALE
DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION DU MILIEU MARIN
PAR LES NAVIRES**

Note du REMPEC

1. Au lendemain de l'adoption du Protocole "prévention et situation critique" en 2002, il est apparu nécessaire de disposer d'une stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole afin d'atteindre les objectifs que les Parties contractantes avaient définis lorsque la décision de réviser le Protocole d'urgence de 1976 avait été prise.

2. Le processus de préparation d'une Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires a été lancé en 2002, avant la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC. Le projet de Stratégie régionale proposé, rédigé par un Consultant que le REMPEC avait chargé de procéder à l'évaluation du Centre, a été présenté d'abord (REMPEC/WG.21/9) à la 6^{ème} Réunion des Correspondants qui s'est tenue Malte du 12 au 15 février 2003. La Réunion avait convenu de n'émettre que des observations générales sur le document proposé et avait prié le Secrétariat de redistribuer aux Correspondants ce document accompagné des observations que les délégations avaient faites lors de la Réunion. En outre, la Réunion avait convenu de tenir une Réunion d'experts afin de finaliser la Stratégie proposée (REMPEC/WG.21/12). En mars 2003, le REMPEC a remis aux Parties contractantes, pour examen et enrichissement, le projet de Stratégie qui avait été soumis à la 6^{ème} Réunion des Correspondants, assorti des observations et des commentaires faits par les délégations pendant la Réunion.

3. La préparation de la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires a été débattue à la 13^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Catane, Italie, 11-14 novembre 2003). Les Parties contractantes avaient décidé d'appuyer la préparation de la Stratégie en vue de son adoption par la 14^{ème} Réunion en 2005 et a prié le REMPEC d'en poursuivre le processus de préparation (UNEP(DEC)/MED IG.15/11). La Réunion a également adopté la Déclaration de Catane qui charge, clairement, le Secrétariat de préparer la Stratégie régionale, identifie une série de questions prioritaires que la Stratégie devrait traiter et fournit des orientations sur la préparation de cette Stratégie régionale.

4. A la lumière des observations émises par les Parties contractantes et des questions prioritaires arrêtées dans la Déclaration de Catane, et tenant compte des évolutions constatées sur les scènes régionale et internationale et au niveau de l'Union européenne, le Centre a rédigé la Seconde version du projet de Stratégie régionale avant de la transmettre, en mai 2004, aux Correspondants, à l'OMI, le PNUE/PAM et d'autres partenaires.

5. Pour préparer la Troisième version du projet de Stratégie régionale et, conformément à la décision de la 13^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, le REMPEC a convoqué, à Castelgandolfo (Rome), Italie, du 8 au 10 juillet 2004, la Première Réunion des experts nationaux sur la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires. Les représentants de 20 Parties contractantes, de la MEDU et de l'OMI ont pris part à cette Réunion.

6. À l'issue d'une discussion détaillée en Groupes de travail, la Réunion a adopté la Troisième version du projet de Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, énumérant vingt-et-un objectifs spécifiques à atteindre avant 2015. La Réunion a également arrêté la procédure de poursuite de la finalisation de la Stratégie régionale.

7. Le REMPEC a finalisé le Rapport (REMPEC/WG.23/7) contenant le texte consolidé de la Troisième version du projet de Stratégie avant de le faire parvenir, en octobre 2004, aux Parties contractantes et à d'autres organisations internationales et non gouvernementales compétentes pour examen et enrichissement.

8. En février 2005, le REMPEC a rassemblé les observations reçues de ses Correspondants et d'autres parties et les a transmises à toutes les Parties contractantes ainsi qu'à l'OMI, le PNUE/PAM, pour examen lors de la Deuxième Réunion des experts nationaux sur la Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires.

9. La Deuxième Réunion des experts nationaux sur la Stratégie régionale s'est tenue à Malte du 21 au 23 avril 2005, suite à la demande faite lors de la Première réunion des experts nationaux et en concrétisation de sa décision visant à produire une version définitive du projet de Stratégie régionale "à la date de la tenue de la 7^{ème} Réunion des Correspondants du REMPEC". La Réunion a été organisée afin de préparer et approuver la version finale du projet de Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires.

10. En outre, suite à la demande de la Première réunion des experts nationaux, au début de l'année 2005, le REMPEC a engagé les services d'un consultant chargé d'évaluer le coût de la mise en œuvre de la Stratégie régionale proposée. L'engagement du consultant a été rendu possible grâce aux fonds supplémentaires que le PNUE avait dégagés pour financer cette activité.

11. Le texte final du Projet de Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires, tel qu'arrêté et approuvé par la Deuxième réunion des experts nationaux, est présenté pour examen et aval à la présente Réunion (REMPEC/WG.26/9/2).

La Réunion des Correspondants est invitée à:

- (i) Examiner et appuyer le texte final du Projet de Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution du milieu marin par les navires; et
- (ii) Prier le Secrétariat de le soumettre à la prochaine Réunion des Points focaux du PAM, avant de le présenter à la 14^{ème} Réunion ordinaire des Parties contractantes pour adoption.